



Besoin de renseignement urgent

Par **simone59**, le **27/01/2016** à **13:17**

Bonjour

je suis propriétaire d'un appartement depuis début novembre 2015 suite à une vente judiciaire. je viens de recevoir une facture de la copropriété me demandant des frais pour des travaux qui étaient dans le procès verbal de juin 2015 exigible au 2 septembre 2015, date donc à laquelle je n'étais pas propriétaire.

je voulais savoir si ces frais antérieurs sont à ma charge ou à celle de l'ancien propriétaire.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Simone

Par **Lag0**, le **27/01/2016** à **13:26**

Bonjour,

Les frais sont à la charge de celui qui est propriétaire au moment de l'appel de fond.

Un accord a pu être passé entre le vendeur et l'acheteur à ce sujet, mais cela ne regarde pas la copropriété...

Par **simone59**, le **27/01/2016** à **13:48**

Un grand merci je vais appeler la copropriété dès cet après midi. En espérant qu'ils ne me posent aucun souci.

Cordialement et encore merci

Simone